



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 27/11/2020

Edition digitale du Congrès FNAIM et Salon des professionnels de l'immobilier,

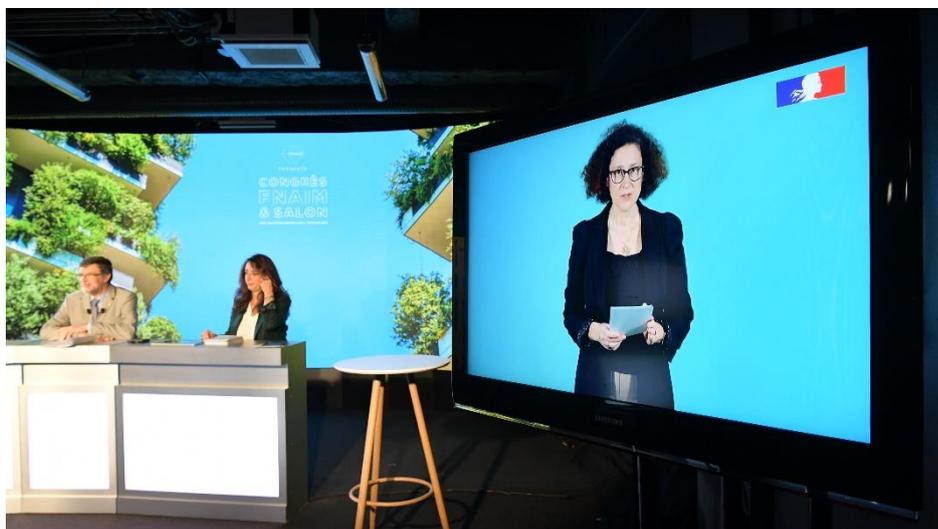


Rendez-vous digital réussi pour les professionnels de l'immobilier : la FNAIM joue les prolongations !

Crise sanitaire oblige, le Congrès FNAIM & Salon des professionnels de l'Immobilier s'est réinventé et est passé au tout digital, quatre jours durant. Pari réussi pour cette édition 100% digitale qui a généré 6 600 inscrits (adhérents, non adhérents, étudiants, exposants, intervenants institutionnels...) sur les 4 jours, du lundi 23 au jeudi 26 novembre. Une édition qui joue les prolongations, les replays des plénières et ateliers -déjà vus 34 000 fois- restant visionnables pendant 1 an.

Temps fort de cette édition 2020 : la journée de plénières, placée sous le signe de l'éco-responsabilité et des entreprises de demain, le 24 novembre. Une journée ouverte par Jean-Marc TORROLLION, président de la Fédération nationale de l'immobilier, qui a une nouvelle fois endossé son costume de lanceur d'alerte, adressant plusieurs requêtes au gouvernement et à Emmanuelle Wargon, ministre déléguée au Logement.

Même à distance, par écrans interposés, Jean-Marc Torrollion, président de la Fédération nationale de l'immobilier, a tenu à interpeller Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition Ecologique, chargée du Logement, invitée à s'exprimer au cours de l'édition digitale du Congrès FNAIM & Salon des professionnels de l'Immobilier, le 24 novembre.



Contact Presse :

Galivel & Associés - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

Fort de sa connaissance du terrain, fidèle à ses convictions, le responsable de la première organisation des professionnels de l'immobilier - « *qui sera constructive mais toujours exigeante sur ce qui lui semble juste* » a-t-il insisté -, a ainsi émis plusieurs requêtes. Dans le désordre : la mise en place de la commission de contrôle prévue dans la loi Elan, l'accélération de la redistribution intergénérationnelle, la finalisation de la conquête d'identité de la profession ou encore la création du statut de bailleur privé en France (un patrimoine d'affectation dont le curseur fiscal serait proportionnel à l'engagement social), qui favoriserait « *l'émergence d'un véritable secteur intermédiaire* ». Le chef de file de la FNAIM a également mis en exergue des points de vigilance, liées à la Convention citoyenne pour le climat, la fiscalité locale et la primo-accession.

L'intermédiation, « la clé d'un marché régulé »

Le Président de la FNAIM a rappelé l'importance de l'intermédiation, « *la clé d'un marché régulé* » à ses yeux. Jean-Marc Torrollion a salué « *le rapport Nogal (qui) répond à cette exigence, il est audacieux. Je sais que notre profession a été divisée sur certaines solutions. Moi, j'ai la conviction que nous pouvons être au rendez-vous si toutes nos entreprises ont accès aux solutions. Et cette accessibilité dépend nécessairement d'un cadre législatif et réglementaire : elle ne peut reposer sur un simple contrat. Le modèle de l'intermédiation est construit, il repose sur la notion de tiers de confiance qui justifie pleinement une différence de traitement entre les professionnels et le particulier. Cette différence justifie des avantages concurrentiels* ».

Convention citoyenne pour le climat : « transformons l'obligation en exigence »

Autre requête du président de la FNAIM, qui a salué le caractère désormais universel de Ma Prime Rénov' : que les collectivités prennent leur part dans l'exigence de la rénovation énergétique, « *qu'elles le traduisent finement dans leurs plans d'urbanisme* ». Et, « *n'en doutons pas* » insiste-t-il, « *des aides complémentaires se créeront* ».

Dans la foulée, Jean-Marc Torrollion a confirmé ses doutes quant aux mesures préconisées par la Convention citoyenne pour le climat. « *Nous n'y sommes pas favorables dans l'esprit : elle a proposé une approche punitive et confiscatoire. Nous n'y sommes pas favorables sur le fond : les objectifs sont louables mais irréalistes* ». Et l'intéressé de préciser : « *transformons l'obligation en exigence, adoptons une politique contractuelle entre tous les acteurs sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs, mesurons ensemble le déroulement, mettons toutes les chances du côté de la rénovation et faisons en sorte de communiquer positivement sur le sujet* ».

Un discours entendu par Emmanuelle Wargon qui, quelques minutes plus tard, au moment de s'adresser aux adhérents de la FNAIM, a admis que le débat n'était pas clos : « *nous devons trouver le bon point d'équilibre entre une trajectoire ambitieuse et des obligations raisonnables qui pèseront progressivement sur les propriétaires, à commencer par le moment de la transaction. Là aussi, ce sont des discussions que nous avons avec les responsables de la FNAIM* ».

Gare à la fiscalité locale

Parmi les autres craintes soulevées par Jean-Marc Torrollion : la fiscalité locale, la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) notamment, « *dont le coût devient exorbitant* ». « *Dans certaines communes, c'est totalement disproportionné au regard des valeurs locatives et vénales des logements* », constate le président de la Fédération. « *Problème*



Contact Presse :

Galivel & Associés - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

de fond : la part contributive du logement social au financement des collectivités territoriales est insuffisante ».

« Quand les taux de logements sociaux dans certaines communes sont de 40 à 50 % de la production de logements neufs, est-il normal qu'une exonération de quinze ans perdure ? En quoi les occupants de ces logements seraient-ils moins consommateurs de services publics locaux et d'infrastructures ? Il y a là, par rapport aux accédants du secteur privé, un problème de justice fiscale » poursuit-il.

Eco-responsabilité, logement durable, entreprise de demain et révolution des consommateurs

« *Confiance* ». Un mot consciencieusement choisi par Jean-Marc Torrollion, qui croit en la résilience des acteurs de l'immobilier, aujourd'hui poussés dans leurs retranchements et confrontés à plusieurs défis, liés de près ou de loin à la crise sanitaire. « *Je suis convaincu que la stabilité des taux, l'assagissement des hausses de prix et les mesures de soutien inédites de l'Etat, dont je me félicite au passage, doivent nous permettre de surmonter cette période* ». Et de regarder vers l'avant, ce qu'ont fait les intervenants des séances plénières de cette édition 2020 sur les thèmes de l'éco-responsabilité et du logement durable, des entreprises de demain et de la révolution des consommateurs.

Par ailleurs, au cours de ce Congrès FNAIM & Salon des professionnels de l'Immobilier, près de 40 ateliers pratiques ont été proposés, permettant aux acteurs de trouver des solutions concrètes à leurs préoccupations et de découvrir les dernières innovations d'un secteur en mouvement.

« *Nous sommes particulièrement fiers d'avoir réussi à relever le défi avec brio. Malgré les contraintes sanitaires et l'impossibilité de maintenir notre événement en présentiel, nous avons pu offrir aux professionnels de l'immobilier ce rendez-vous annuel tant attendu. Dans cette période difficile, il était encore plus indispensable d'avoir un temps collectif, d'échanges. Exposants comme visiteurs ont répondu présents au-delà de nos attentes autour d'intervenants de qualité. Toutes les interventions de plénières et d'ateliers sont déjà disponibles sous forme de replays et le resteront pendant 1 an, pour une expérience prolongée pour nos e-congressites et une visibilité maximisée pour nos exposants. Nous sommes impatients de nous retrouver tous ensemble dès l'an prochain* » conclut Jean-Marc Torrollion

Si vous n'avez pas pu assister aux événements, vous pouvez retrouver l'ensemble des replays des conférences et ateliers sur le site du congrès : <https://www.congresimmobilierfnaim.com/>

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



Contact Presse :

Galivel & Associés - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse :

Galivel & Associés - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34